

PARACHA BERECHIT – בראשית

Chaque personne doit faire rentrer Chabat avec les horaires de la communauté qu'il fréquente

JERUSALEM Entrée: 17h15 • Sortie :18h32 PARIS-IDF:18h23 •19h28 Tel-Aviv 17h37•18h34
Marseille 18h21•19h22 Miami 18h26•19h19 Palerme 17h57•18h54

Résumé des points principaux de notre Paracha:

D-ieu crée le monde en six jours.

Le premier jour, Il crée l'obscurité et la lumière.

Le deuxième jour, Il forme les cieux, divisant les « Eaux supérieures » des « Eaux inférieures ».

Le troisième jour, Il place les frontières de la terre et de la mer et fait sortir de la terre les arbres et la verdure.

Le quatrième jour, Il fixe la position du soleil et de la lune, qui auront pour fonction de permettre la mesure du temps et d'éclairer la terre.

Les poissons, les oiseaux et les reptiles sont créés le cinquième jour ;

Le sixième jour les animaux de la terre, puis l'être humain, sont créés.

D-ieu cesse tout travail le septième jour, et le sanctifie comme jour du repos : le Chabat ;

D-ieu forme le corps humain à partir de la poussière de la terre et insuffle dans ses narines « une âme de vie ». À l'origine, l'homme est une personne unique, mais décidant qu'« Il n'est pas bon que l'homme soit seul », D-ieu prend un « côté » de l'homme, forme une femme, et les unit. Adam et Hava sont placés dans le jardin d'Éden et reçoivent le commandement divin de ne pas manger de « L'arbre de la connaissance du bien et du mal ». Le serpent persuade Hava de passer outre l'interdit et elle partage le fruit interdit avec son mari. A cause de leur péché, le serpent rampa dorénavant et se nourrira de poussière (jusque-là, le serpent marchait, c'était le roi des animaux), la punition de la femme sera d'accoucher dans de grandes souffrances quand celle de l'homme sera de travailler dur pour gagner sa vie, la mort apparaît dans le monde, retournant l'homme au sol duquel il a été formé. Hachem revêt Adam et Hava et ils sont expulsés du gan Eden. Hava donne naissance à deux fils, Caïn et Avel. Le premier sera agriculteur, le second, berger.

Caïn décide d'offrir un cadeau à Hachem, Avel décide d'en faire autant, mais Hachem préfère celui de Avel car il lui a offert le meilleur de ses richesses. Caïn et vexé et tue son frère Avel.

D-ieu punit son crime en décrétant qu'il sera, pour le restant de ses jours, un vagabond sans racines. Un troisième fils naît à Adam, Cheth, dont le descendant dans la dixième génération sera Noa'h, le seul homme juste dans un monde corrompu.

« Si une personne observe le Chabat comme il faut, même si elle a adoré des idoles comme la génération d'Enoch, ca lui est pardonné. »

(Rabbi 'Hiya bar Aba dit au nom de Rabbi Yo'hanan, guémara Chabat 118a)

**« Hachem-Eloqim dit : Il n'est pas bon d'être l'homme seul.
Je lui ferai une aide face à lui. »**

(Berechit 2, 18)

Le Tiférète Chlomo rapporte l'enseignement de nos Sages (Talmud Roch Hachana 17a) : « Quiconque est indulgent (avec autrui), on lui passe tous ses péchés ». Il explique que dans notre verset D-ieu déclara "*il n'est pas bon que l'homme soit seul*", car comment pourra-t-il alors obtenir l'expiation de son péché s'il faute ? Je lui ferai donc "*une aide contre lui*", à savoir que son aide sera précisément le fait qu'autrui soit contre lui, et qu'il "passe" sur la faute commise à son égard. De cette manière le Saint-Béni-Soit-Il lui pardonnera sa propre faute. »

Si une personne en a outragé une autre, lui a causé peine ou préjudice, et ce même en public et même devant ses proches, l'offensé doit comprendre que cela ne provient que d'Hachem qui désire l'aider et lui donner du mérite. C'est pourquoi Il lui envoie ce "gêneur", afin qu'il puisse "passer sur l'affront qui lui a été fait", ce qui permettra à Hachem en retour de lui pardonner ses propres fautes.

Mochè, un h'assid de Jérusalem était marié depuis plusieurs années, et l'Éternel l'avait gratifié de cinq beaux enfants, cinq filles. Déjà après la naissance de la première, puis de la seconde, il aspirait au bonheur de porter un garçon dans ses bras, à fortiori quand la troisième puis la quatrième et la cinquième fille lui naquit. Malgré les multiples ségoulots, ses progrès constants dans son avodat Hachem, ses mikvé journaliers, son étude assidue et sa prise constante de mitzwots supplémentaires, son épouse ne portait à chaque grossesse que des filles. Un h'assid ne remettant jamais en cause les décisions d'Hachem, il Le remerciait certes pour les enfants en bonne santé, le foyer chaleureux, la nourriture et le toit qu'IL lui avait donné, mais gardait toujours l'espoir d'avoir un jour un fils, bien qu'il ne comprenait pas pourquoi cela n'était pas déjà arrivé...

Un chabat, à la sortie d'une réunion h'assidique, le rav de la communauté, un grand Tsaddik, se mit à l'invectiver. Face à un tel déferlement de piques, Mochè voulut répondre mais il se ressaisit. Il leva les yeux en direction du beau ciel bleu de Jérusalem et s'adressa à son créateur :

« Mon D-ieu, je ne dirais rien et passerai sur l'affront fait à mon honneur. Mais je t'en supplie, en contrepartie donnes moi la fierté d'avoir un fils. »

Neuf mois plus tard, sa femme mit au monde un beau garçon...

L'aide d'un homme vient grâce à ceux qui se lèvent contre lui...

(Source Adaptation Au Puits de La Paracha Rabbi Elimelekh Biderman Chlita)

« Nous pouvons passer maîtres dans l'art d'estimer l'or, l'argent ou les pierres précieuses, mais apprécier la véritable valeur d'un juif est un talent qui nous dépasse. »

(Et Rabbi Ye'hie Meir de Gostynin)

« A la sueur de ton front tu mangeras du pain, ... »
(Berechit 3,19)

Combien de réflexions ce verset a-t-il suscité ! Certains l'accomplissent "à la lettre" en se fatiguant jour et nuit dans ce but. D'autres, en revanche, font preuve de bon sens en allégeant leur joug. Car, certes, l'homme a l'obligation de faire des efforts personnels (une "Hichtadloute") pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Néanmoins, encore faut-il la remplir en étant pleinement et clairement convaincu que c'est Hachem qui nourrit et pourvoit aux besoins de tous. Un juif doit savoir qu'aucune Hichtadloute superflue ne réussira à augmenter, pas même d'un centime, la part qui lui a été octroyée à Roch Hachana.

Le Messilat Yécharim (§ 21) écrit : « la Hichtadloute n'est pas efficace ; elle est simplement obligatoire. Et à partir du moment où l'homme a accompli sa part d'efforts personnels, il s'est acquitté de son obligation, et la bénédiction du Ciel peut reposer sur lui. Il n'a alors plus besoin de gaspiller tout son temps à courir pour sa subsistance. Il ne lui incombe plus qu'à mettre sa confiance en Hachem, et à ne plus s'inquiéter de rien concernant le matériel. »

Cela constitue un fondement essentiel pour qu'un homme mène ses affaires honnêtement : rester convaincu qu'il n'existe aucun lien entre ses efforts et le bénéfice qu'il retire de l'œuvre de ses mains. Le résultat est le fruit d'un décret Divin, en fonction de ce qui a été décidé pour lui En-Haut, et son travail n'est que l'accomplissement du commandement : « à la sueur de ton front tu mangeras du pain. » Même s'il multipliait ses efforts au-delà du nécessaire, il ne gagnerait rien de plus.

Rabbi Chlomo Cohen fut un des proches du 'Hazon Ich. Il avait une imprimerie rue Rabbi Tarphon à Bné Brak, et ne travaillait que le strict minimum afin de s'acquitter de son devoir de "Hichtadloute". Un jour, quelqu'un vint ouvrir une nouvelle imprimerie très près de la sienne. Rabbi Chlomo entra chez ce dernier et l'invita cordialement à venir chez lui. Lorsque le "concurrent" novice arriva, Rabbi Chlomo s'assit avec lui et entreprit de le guider et de lui prodiguer de bons conseils : « Cette encre est très bonne, mais celle-ci ne l'utilise jamais... Ces tables sont excellentes, mais celles-ci pas du tout... ». Et il en fit de même sur toutes sortes de sujets.

- « Que tu ne le traînes pas devant le Beth Din pour avoir empiété sur ton gagne-pain, s'écrièrent ses fils, cela passe encore. Mais, pourquoi le conseiller en matière d'imprimerie ?

-La subsistance d'un homme, leur répondit Rabbi Chlomo, est fixée depuis Roch Hachana jusqu'à Roch Hachana, et tout est écrit selon la sagesse Divine. Seulement, il est tenu d'accomplir sa part d'efforts personnels, et c'est pour cela que j'ai ouvert cette imprimerie. Mais à présent qu'un autre juif est venu, et ouvre une nouvelle imprimerie, il me soulage d'une partie de mon travail puisqu'une partie des clients iront chez lui. Ainsi, j'aurai donc plus de temps pour l'étude et pour la prière (tout en jouissant de la même parnassa qui a été fixée à Roch Hachana). Comment ne viendrais-je pas en aide à la personne qui vient alléger le joug de mon labeur ? »

Le 'Hazon Ich déclara à ce sujet : " combien de sainteté s'ajoute sur un homme lorsqu'il vit avec cette Emouna !" » (Source Adaptation Au Puits de La Paracha Rabbi Elimelekh Biderman Chlita)

« Ils ont peur des bombes, mais moi j'ai surtout peur de la profanation du Chabat, qui est à l'origine des bombes. »

(le 'Hazon Ich)

« Hachem-Eloqim construisit le côté qu'il prit à l'homme en femme, Il la fit venir vers l'homme. »

(Berechit 2, 22)

Lors d'un mariage, l'une des sept bénédictions récitées sous la h'oupa (le dais nuptial) dit : « Réjouis les mariés bien aimés, comme Tu as réjoui Ta créature au Gan Eden autrefois. Tu es source de bénédiction, Eternel, qui réjouis le marié et la mariée ».

Pourquoi cette bénédiction fait-elle référence particulièrement au premier homme, Adam ? Car le bonheur d'Adam provenait du fait qu'il était seul au monde avec H'ava qui fut créée pour lui. Il n'avait personne dont il aurait pu être jaloux, personne à qui se comparer lui ou comparer H'ava. Lui et elle au Gan Eden, c'était tout. Dans ces conditions, le bonheur était parfait ! Cela nous enseigne quand le bonheur est menacé : Quand on observe les autres et que l'on 'compare'. Chlomo hamelekh écrit (Kohelet 4,4) « J'ai vu tout le labeur et tout l'art investi dans le travail ; il ne consiste qu'en jalousie de l'homme envers son prochain. Cela aussi est vanité et futilité ». Rabbi Avraham ben Ezra commente : « La plupart du labeur de l'homme, ainsi que l'art investi dans son travail, n'a pour motif que la jalousie humaine, le désir de se vanter aux dépens du prochain et de ne pas être inférieur en ce qui concerne...son appartement, ses vêtements, ses enfants, sa nourriture, son intelligence, et sa bonne réputation ! »

Dans Yaarot Devach (1ère partie, drouch 5), Rabbi Yonathan Eibeshüts s'étonne : un boucher, ayant trouvé un filament dans le poumon d'un de ses bœufs, vint lui demander qu'elle était la halakha. Après avoir longuement réfléchi, le Rav ne trouva aucune possibilité de permettre le bœuf à la consommation. Bien que cette décision lui coûterait 500 guldens, puisqu'il devrait à présent vendre la viande à un non-Juif pour une somme bien moindre, le boucher accepta impassiblement la décision du Rav.

En litige avec un Juif pour une somme de 20 guldens, le boucher revint le lendemain chez le Rav pour un din Torah. Après avoir écouté les réclamations des deux parties, le Rav donna raison à l'adversaire du boucher. Le boucher se mis alors à accuser le Rav pour cette décision : « De deux choses l'une, soit le Rav est un ignorant qui ne sait pas trancher la loi, soit il a été corrompu par un pot-de-vin ! Je vais retourner la ville et monter toute la communauté contre vous ! »

Le Rav en fut stupéfait : pas plus tard que la veille, lorsqu'il avait perdu 500 guldens, le boucher avait héroïquement accepté sa décision, et voilà qu'aujourd'hui il faisait un scandale pour 20 guldens ! En fait, le boucher ne tempêtait pas pour la perte d'argent, car c'était un Juif croyant qui obéissait à la loi de la Torah. Il était furieux parce que c'était l'autre qui avait gagné...

La bénédiction que l'on fait à chaque couple qui se marie prend tout son sens... Chacun peut être heureux toute sa vie, comme Adam et H'ava au Gan Eden (avant la faute). Comment ? En se focalisant sur son propre Gan Eden, sans s'imaginer que le lot de son prochain lui serait préférable.

En vivant sa vie, sans observer celle des autres, et en se désintéressant des choses vaines et futiles, le couple mérite alors de jouir de la bénédiction : « Tu es source de bénédiction, Eternel, qui réjouis le marié et la mariée ». (Source Adaptation sur un commentaire de Rav Yaacov Galinsky)

« Dans un premier temps, une personne acquiert la crainte d'Hachem. Ce n'est qu'ensuite qu'elle prend plaisir à servir Hachem.

Ainsi, le plaisir futur est caché de manière latente dans la crainte, car si le plaisir se manifestait dès le départ, le service Divin d'une personne n'aurait aucune valeur.

Son service ne résulterait pas de son libre choix, mais du plaisir qu'il en retire. Par conséquent, le plaisir doit d'abord être dissimulé et caché. »

(Rabbi Lévi Its'hak de Berditchev - Kédouchat Lévi)

GARDE TA LANGUE : Les lois du Langage

(Il est dit dans Tossefta DePéa : Il y a trois fautes dont on demande des comptes à l'homme en ce monde et qu'il devra payer dans le monde à venir. Ce sont l'idolâtrie, les relations interdites et le meurtre : le Lachone HaRa est aussi grave que les trois.)

- Lorsque l'on nous confie une information privée, il sera formellement interdit de la répéter à une tierce personne, même si l'auteur ne nous a pas explicitement précisé de taire ses propos. Cependant, s'il a tenu ces propos en présence de 3 auditeurs ou plus, sans préciser de les garder secrets, on peut supposer qu'il ne voit pas d'inconvénients à ce que cela soit rapporté. Il sera donc permis de les propager.

- Lorsqu'on nous a révélé une information neutre en manifestant de quelque manière que ce soit le désir de la garder secrète, il nous sera interdit de la répéter, même si la demande de garder le secret n'a pas été explicite. Il est bon de s'habituer à ne jamais répéter ce qu'on nous a dit aussi longtemps que le locuteur ne nous en a pas donné clairement l'autorisation.

- Médire de son prochain en son absence tout en souhaitant qu'il n'en soit pas informé revient non seulement à transgresser l'interdit de lachon ara (médisance) mais également à encourir la malédiction écrite dans la Torah : « Maudit qui frappe son prochain en secret ! » (Dévarim 27.24)

- Si l'on est certain que l'on tiendrait exactement les mêmes propos diffamatoires si la personne concernée était présente, ces propos restent tout de même interdits. Et même si nos propos péjoratifs ont déjà été émis devant la personne concernée, cela ne nous permet pas pour autant de les partager avec un tiers ("je lui ai dit en face" n'est pas un argument pour répéter des propos péjoratifs)

(Source adaptation Joie2vivre.org, Les lois du langage)

« Lorsqu'un homme essaie d'annuler les décrets d'Hachem par ses propres efforts et son intelligence, ses efforts sont voués à l'échec. La seule façon de changer le décret d'Hachem est de s'attacher à Lui autant que possible et d'avoir confiance en Sa protection. »

(Le Ralbag)

Le mois de (MAR-) HECHVAN:

Hechvan ou Mar Hechvan ('Mar'=amer du fait qu'il est le seul mois sans fête ou mitsvot particulière) est le 2em mois du calendrier juif à compter de Roch Hachana.

On nous enseigne que Hechvan est « réservé » pour l'époque de Machia'h, qui inaugurera le Troisième Temple en ce mois.

Le 'Hafets 'Haïm écrit dans une lettre publiée en Hechvan 1926 : « Nous savons que la période actuelle est la période du machia'h, et même si nous ne connaissons pas clairement le moment de sa venue, ni l'année où elle aura lieu, nous devons nous rendre compte que ce jour n'est pas loin. Il y a certainement des milliers et des milliers d'anges défenseurs qui nous jugent favorablement et qui demandent que la fin de l'exil soit accélérée.

En face, des milliers et des milliers d'anges poursuivants excitent le jugement contre nous et cherchent à retarder la fin de l'exil et à le prolonger.
Devrions-nous pour autant rester les bras croisés ? Qui sait si nos mérites l'emportent sur nos fautes ou l'inverse, à D. ne plaise.
Chaque individu doit partir du principe qu'il a le pouvoir de déterminer le résultat par ses actes. C'est pourquoi nous devons nous fortifier de toutes nos forces en étudiant la sainte Torah et en observant les mitsvot ... et c'est grâce à ce mérite que nous serons délivrés de notre exil et qu'Il nous enverra le machia'h. »
Qu'il en soit ainsi rapidement et de nos jours, dans la miséricorde, Amen.
(Source adaptation Aux Délices de la Torah)

**B'HM ce Chabat nous bénirons le mois de HECHVAN
ROCH HODECH MAR HECHVAN:
Jeudi 31 Octobre au soir, Vendredi 1er et Samedi 2 Novembre 2024**

Halah'a 'Time' : Questions/ Réponses

Q : Est-il permis de manger un falafel ou de la viande cuits par un Goy ?

R : Il est interdit pour un Séfarade de manger un falafel frit par un Goy même si c'est un juif qui a allumé le feu, la règle est la même si le Goy grille des brochettes, et dans un cas de besoin celui qui "s'autorise" de manger lorsque c'est un juif qui a allumé le feu, aura sur qui s'appuyer (Yalkout Yossef 113).

Q : Quel est l'interdit des cuissons Goy ?

R : Nos sages nous ont interdit de manger un aliment frit ou enfourné ou cuit par un Goy. Si le Goy pose la casserole sur le gaz ou dans le four lorsque le four est froid, et ensuite le juif allume le gaz ou le four, cela ne sera pas considéré comme une cuisson Goy [Kaf HaHaim 65].

Q : Est-il permis de manger dans un restaurant où le Mashguiah (surveillant de cacherout) allume le feu et le Goy dépose la casserole ?

R : Un Séfarade qui mange dans un restaurant ou un hôtel où le Mashguiah allume uniquement le feu et ne dépose pas la casserole, a sur qui s'appuyer [Yabia Omer 9, Yoré Déa 6].

Q : Est-il permis de manger un shawarma dont la viande est coupée par un Goy ?

R : Il faut interdire de laisser le Goy couper la viande du piquet sur lequel est placé le shawarma puisqu'à chaque coupe on dévoile une partie de viande pas cuite du tout, et il se trouve que le Goy cuit alors la viande, et en cas de besoin exceptionnel on pourra s'appuyer sur le fait que l'allumage a été fait par un juif [Chou"t Binyan Av, Or Tora].

(traduction Ouriel David ben Rabbi H'aïm, issu de « A'h Tov Vah'essed » halah'a yomit 5779)

« Les lettres du mot : " zémer " (chant – זמר), viennent avant celles du mot : " na'hach" (serpent – נחש).

C'est une allusion au pouvoir des zmirot de vaincre la force du na'hach, qui représente le Satan et le yétser ara. »

(Le 'Hatam Sofer)

En deux temps

Un 'Hassid de Rabbi Lévi Its'hak de Berditchev se présenta chez lui. Très riche dans le passé, il lui décrit la grave situation dans laquelle il se trouvait : il avait perdu ses biens et contracté de lourdes dettes.

- « Mais j'ai eu pitié de mes pauvres, se confia le 'Hassid au Rabbi, ma situation de faillite n'a pas été rendue publique. »

- « Puisqu'il en est ainsi, vas acheter une carte de loto, lui dit Rabbi Lévi Its'hak, et tu seras le gagnant du tirage au sort ! »

- « J'accorde une grande foi à la promesse du Rabbi, répondit le 'Hassid, mais il reste plusieurs mois avant la date du grand tirage au sort, et, pendant ce temps, je dois marier ma fille, et je n'ai pas l'argent à ma disposition ! »

- « D.ieu te viendra en aide, répondit Rabbi Lévi Its'hak, et avant même le tirage au sort, Il t'enverra de l'argent. »

Le 'Hassid prit congé de son maître, acheta un billet de loto, et reprit sa vie, emplie de confiance en Hachem et Ses délivrances.

Alors qu'il était en déplacement, il s'arrêta en chemin dans une auberge pour y passer la nuit.

Un important ministre qui y passa également la nuit, fit un rêve dans lequel on lui révélait qu'un Juif possédait le billet de loterie gagnant et qu'il résidait dans la même auberge. Etant lui-même en possession d'un billet, on lui indiquait dans son rêve qu'il devait le lui échanger. Il se réveilla, grommela et se rendormit aussitôt, mais il refit à nouveau le même rêve.

Il se leva et envoya son serviteur se renseigner s'il se trouvait un Juif dans l'auberge, et si tel était le cas qu'on le fasse venir. Le serviteur trouva le 'Hassid et le fit se présenter devant le ministre.

Le ministre lui annonça qu'il savait qu'il possédait un billet de loterie, et qu'il souhaitait lui échanger contre le sien moyennant quelques pièces d'argent.

Persuadé de la promesse de son Rabbi, le 'Hassid refusa. Le ministre tenta de négocier, et il en arriva à lui promettre jusqu'à la somme colossale de mille pièces d'or. Face au refus obstiné du 'Hassid, le ministre ordonna à son serviteur de s'emparer de force du billet.

« Malgré tout, dit le ministre, je ne suis pas un voleur, et je te donne les milles pièces d'or ainsi que mon billet de loterie ».

Contraint d'accepter, le 'Hassid déclara « Hakol Létova (ceci aussi est pour le bien) », prodigua des louanges à Hachem pour le passé et en remerciant pour l'avenir, et rentra chez lui organiser le mariage de sa fille en grande pompe.

Lorsqu'eut lieu le grand tirage au sort, le billet de loto du 'Hassid, échangé par le ministre contre mille pièces d'or, fut le ticket gagnant !

Le 'Hassid se hâta de rendre visite à son Rabbi à Berditchev. Dès qu'il arriva, avant même de s'adresser à lui, Rabbi Lévi Its'hak lui expliqua : « j'avais constaté que ton Mazal était au plus bas, et que tu ne pourrais acheter le ticket gagnant. Ayant vu qui serait le détenteur du billet gagnant, j'ai dû envoyer le "Maître des rêves" pour qu'il s'adresse au cœur du seigneur afin qu'il échange son billet avec le tien. Quant aux milles pièces d'or qu'il t'a rajoutées, c'était l'argent nécessaire au mariage de ta fille dont tu m'as parlée. Tu as eu ainsi une petite délivrance, suivie d'une seconde plus grande. »

(Source adaptation Torah-Box com)

CHABAT CHALOM ET BON MOIS DE HECHVANE À VOUS AINSI QU'À TOUTE VOTRE FAMILLE !

DÉDIÉ À LA GUÉRISON TOTALE DE :

("C'est Chabat, on ne peut pas crier; la guérison est proche", שבת היא מלזעוק ורפואה קרובה לבא, H'aïm Menah'em ben H'anna, Yossef Itsh'ak ben Esther Sarah, H'aïm ben Éla, Itsrak ben Chamouh'a, Guilam ben Karine Koh'ava, David ben Brigitte, Mordekhai ben Meriem, Yonathan ben Deborah, Daniel Rah'amime ben Nelly Kamouna, Haïm Baruch Ben Toska Tova, Mâoz ben Varda Dévorah, Nir Goutman ben Myriam, Franck Albert Avraham Ben Reine Malka Joha, Ômer ben Tali, Hillel Chimône H'aï Abitbol Ben Monique Simh'a, Daniel Ychaya Ménaché ben Feigel, Moché ben Ida Rah'el, inon Chalom ben Sarah, David itshak ben Valérie Naomie, Yoram H'aïm ben Claire Clara, Aviad ben Noa, Avichaï ben Edna, Noam ben Adi, Patrick Fredj Ben Sarah, Acher Messaoud ben

Myriam Marie, Yona ben Simh'a, Réphaël Eliahou ben Myriam, Ofék ben H'ani, Avi'haï ben Meirav, Ohad ben H'ava, Yossef ben Marie-France, Itamar ben Méital, Victor Houani H'aïm ben Julie, Israel Tsion Ben Haya Myriam, Albert Bernard Avraham ben Julie Kamouna, Rabbi Efraïm ben Louna, Samy Azar ben Éma Laïla, Eric Tsion Israël ben Rah'el, Yaniv Moché ben Evelyne Naïna H'ava, Mario ben Maria, Rouhama bat Élise Louise, Josiane Léa bat Fortuné Méssaouda, Lara Dalya Margot Méssaouda bat Gina Zara Diane, Sarah Mazal-Tov bat Ruth Haya, Annie Rose bat Colette Fanny, Huguette Rivka bat Priscillia, Naomie esther bat ilana H'anna, Simh'a bat Rivka, Sarah Simh'a bat Séverine Léa, Johanna Rah'el bat Annie Suzie Sultana, Julie Yéhoudit bat Sarah, Andrée Esther Tita bat Emma, Hadassa bat Esther, Narkis bat Dalya, Fleurette H'aya Simh'a bat Fortuné Méssaouda, Chantal Fortunée Mazal bat Allegrine Meikha et tous les malades et blessés parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : **אמן!**

Pour la libération des prisonniers, la protection du Âm Israël et la venue de Machia'h dans la miséricorde aujourd'hui et de nos jours : **אמן!**

Léavdil, dédié à l'élévation de l'âme de :

Nathaniel Young (22 Tichri 5784), Nissim Levy (22 Tichri 5784), Ravid Katz (22 Tichri 5784), Tomer Yaakov Ahimas (22 Tichri 5784), Kiril Brodski (22 Tichri 5784), Shaked Dahan (22 Tichri 5784), Shani Gabbay (22 Tichri 5784), Céline Ben David Nagar (22 Tichri 5784), Matanya Alster (26 Tichri 5784), Omer Balva (6 Hechvan 5784), Yinon Fleishman (14 Hechvan 5784), Roei Wolf (16 Hechvan 5784), Lavi Lipshitz (16 Hechvan 5784), Eli-Emil Samolov (17 Hechvan 5784), Yair Nifousy (18 Hechvan 5784), Elhanan Klein (18 Hechvan 5784), Rav Eran Ash'har (21 Hechvan 5784), Meir Moyal (21 Hechvan 5784), Shahrar Cohen Mivtach (22 Hechvan 5784), Ross Elisheva Rose Ida Lubin (22 Hechvan 5784), Roni Eshel (22 Hechvan 5784), Oren Goldin (22 Hechvan 5784), Gilad Rozenblit (22 Hechvan 5784), David (Dudi) Digmi (23 Hechvan 5784), Shlomo Gurtochnik (23 Hechvan 5784), Eden Provisor (23 Hechvan 5784), Shachar Fridman (23 Hechvan 5784), Paul Kessler (23 Hechvan 5784), Noam Yossef Abou (24 Hechvan 5784), Yonatan Hazor (24 Hechvan 5784), Yaacov Ozeri (24 Hechvan 5784), Moshe Yedidia Leiter (27 Hechvan 5784), Matan Meir (27 Hechvan 5784), Yossef Yossi Haim (27 Hechvan 5784), Sergey Shmerkin (27 Hechvan 5784), Nathaniel Nati Harosh (27 Hechvan 5784), Noa Marciano (27 Hechvan 5784), Roei Marom (1 Kislev 5784), Raz Abulafia (1 Kislev 5784), Omri Yosef David (2 Tichri 5784), Yedidiya Asher Lev (2 Tichri 5784), Asaf Master (3 Tichri 5784), Kfir Itzhak Franco (3 Tichri 5784), Avraham Patna (3Tichri 5784), Roy Biber (5Tichri 5784), Binyamin Meir Erli (5Tichri 5784), Yakir Bitton (5tichri 5784), Hen Yahalom (5tichri 5784) et Rani Tahan (5 tichri 5784), Eytan Dishon (7 Kislev 5784), Arnon Moshe Avraham Benvenisti Vaspi (8 Kislev 5784), Ilya Senkin (8 Kislev 5784), Liron Snir (9 Kislev 5784), Eitan Dov Rosenzweig (9 Kislev 5784), Aschalwu Sama(20 Kislev 5784), Or Brandes (20 Kislev 5784), Guy Rafael ben Chlomo (28 Tevet 5784), Amichai Yisrael Yehoshua ben Marcy Spiegel (20 tevet 5784), Arlette Simh'a bat Rivka (3 Nissan 5784), Gilles Chalom ben Victor H'aïm (8 Nissan 5784), Alégria Frih'a bat Alya (10 Nissan 5784), Paul ben Chmoel (22 Nissan 5784), Benyamin ben H'biba (4 Sivane 5784), Paul ben Rachel (15 Tamouz 5784), Gilbert Ishaya ben Khalfa (18 Tamouz 5784), Israel Tsion ben Haya Myriam (26 Tamouz 5784), Victor ben Jeanne (26 Elloul 5784) et tous les disparus parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : **אמן!**